



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VISKER
2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 16 Novembre 2020

Présents : Stéphanie BERTRANNE - Marcel BOURIETTE - Michel CAZALAS – Ludovic DANION - Jonathan DOMEK - Karine DOMEK-MIQUEU- Sabine HUYNH - Stéphane JOLY – Lionel NOGUE - Eric POIROUX – Maryse VERDOUX

Compte rendu de la séance :

Ordre du jour :

- Travaux 2021
- -désignation d'un référent sécurité routière
- Désignation du représentant titulaire et du suppléant pour la commission d'évaluation des charges transférées (CATLP)
- Questions diverses

I – TRAVAUX 2021 :

- Enfouissement des réseaux

Mme le Maire explique la nécessité de prendre une décision concernant ce projet, d'une part parce que la décision conditionnera le calendrier des travaux de sécurité dans le village, d'autre part parce que le SDE a besoin de visibilité et attribuera la subvention réservée au projet de Visker à d'autres communes, si nous décidons d'abandonner l'enfouissement.

Après discussion, et notamment après avoir abordé le problème de l'assainissement Lagelle, pour lequel une solution doit être recherchée rapidement – et donc le coût prévisionnel éventuel intégré dans le budget communal - il est décidé majoritairement de lancer l'opération d'enfouissement des réseaux dans le cœur du village.

- Travaux d'isolation logement PELISSIER (étage)

Pour avancer, Lionel et Stéphane vont se rendre sur place. Lionel propose de calculer la charge maximale supportable afin de déterminer quel isolant utiliser.

- Construction d'un local poubelles

Lionel propose de contacter une autre entreprise pour un devis comparatif (l'entreprise de Mr NATUREL a effectué un devis de 13 000 €, un peu plus cher que CREATION BOIS.)

- Sécurisation du village

Mme le Maire fait part du coût de coussins berlinois (3 000 € environ pour une traversée de rue) et d'un devis obtenu pour l'installation de 2 radars pédagogiques (5 000 € environ pour les 2).

Pour l'installation de dos d'âne goudronnés, elle note l'exemple de Hibarette : 10 000 pour 2 dos d'âne

D'autre part, Mme le Maire fait part du compte rendu du comptage de véhicules effectué route de Loucrup : s'il s'avère que la majorité des véhicules roulent à moins de 60 Kms/h, certains roulent régulièrement entre 60 et 80 Kms/h. on note sur 17 jours 2 dépassements (entre 80 et 90 Kms/h).

Elle rappelle qu'il est impératif, pour l'installation de dos d'âne, d'instaurer une zone à 30 Kms/h, qui ne peut se situer qu'en agglomération.

La question se pose donc de demander à ce que la zone habitée route de Loucrup soit incluse dans l'agglomération viskéroise.

Sabine demande s'il est possible de lister tous les dispositifs envisageables avant de prendre une décision.
Demande acceptée

II – DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Eric, qui l'était déjà, est désigné.

III – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET D'UN SUPPLEANT POUR LA CECT de la CATLP

Jonathan se propose (titulaire) et Stéphanie (suppléante)

IV – QUESTIONS DIVERSES

- Contrat de Anthony CAZES

Jonathan rappelle que le contrat de l'ouvrier municipal expire début janvier.

Une décision doit être prise donc, concernant sa reconduite.

Au vu de la qualité de son travail, qui fait l'unanimité au sein du conseil municipal, et compte tenu de la procédure en vigueur, il est décidé de reconduire son contrat, pour une durée identique, en vu de la signature ultérieure d'un CDI.

Une attention de fin d'année lui sera accordée, en guise de cadeau de Noel pour sa fille.

- Prime COVID

En raison des contraintes sanitaires actuelles, Danièle est amenée à passer plus de temps au ménage de l'école, sans pour autant compter ses heures supplémentaires.

Il est donc décidé, à l'unanimité et à titre exceptionnel, de lui accorder une prime de fin d'année équivalente à un 13^{ème} mois.

Fin de la séance à 21H30

Vu par nous, Maire de la commune de VISKER

Pour être affiché le 24 novembre 2020 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Visker
le 24 novembre 2020.

Le Maire
Maryse VERDOUX

